



「ASSEMBLÉE」 「DES ÂÎNÉS」

L'Assemblée des Aînés est nommée pour une période de trois ans renouvelable.

Elle apporte une réflexion permanente sur la vie locale et les projets municipaux.

Elle favorise le dialogue entre la municipalité et les seniors de l'ensemble des quartiers de la Ville.

Comment faire partie de l'Assemblée des Aînés :
Adresser votre candidature avant le 15 septembre 2017 à :
Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale
B.P.589 - 59 060 ROUBAIX Cedex 1